



Paris, le 5 décembre 2008

LE 15 DECEMBRE, TOUS ENSEMBLE, PREPARONS LA GREVE RECONDUCTIBLE POUR JANVIER

Le rapport VARINARD vient d'être remis à la ministre de la justice. Ses préconisations confirment nos pires hypothèses. Si le gouvernement les retenait, cela constituerait une régression sans précédent compromettant gravement l'avenir des jeunes en difficulté et remettant en cause l'existence même de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en tant que service public d'éducation au sein du ministère de la justice.

Parmi les 70 propositions : la possibilité d'incarcérer les enfants dès 12 ans, la garde à vue et le contrôle judiciaire dès cet âge, la retenue (interrogatoire) de 6 heures rendue possible avant 12 ans, la création d'une mesure d'incarcération le WE, la création d'un tribunal correctionnel proche de celui des majeurs pour les 16-18 ans récidivistes, la généralisation des obligations probatoires, l'accélération des procédures pénales et le raccourcissement des investigations, le traitement du 1^{er} acte de délinquance renvoyé aux maires dans le cadre des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)...

Ces préconisations sont l'exacte traduction de la politique gouvernementale et viennent concrétiser les affirmations sans aucun fondement martelées par SARKOZY et DATI sur les adolescents d'aujourd'hui « qui ne seraient plus ceux d'hier ». Ainsi, le « bon sens » de cette réforme, comme l'a récemment déclaré la ministre de la justice, tient lieu de philosophie pour mettre en place une politique toujours plus répressive pour des adolescents considérés, de fait, comme inéducables. Alors que plusieurs suicides d'adolescents se sont produits dans les prisons et que la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS) vient de rendre un rapport alarmant sur ce sujet, les membres de la commission Varinard ont osé voter à l'unanimité la possibilité d'incarcérer des enfants dès 12 ans ! D'une justice des mineurs humaniste et porteuse d'espoir, ce gouvernement est en passe de mettre en place un des dispositifs les plus répressifs d'Europe en déniait à une partie de la jeunesse son statut d'enfant et d'adolescent.

Cette attaque radicale contre le droit à l'éducation pour les jeunes en difficultés s'inscrit dans une politique plus générale qui renonce à une véritable ambition éducative garantissant les mêmes chances à tous. Ainsi, à l'Education Nationale, les suppressions

massives de postes, la remise en cause de la maternelle, la suppression des RASED vont entraîner inégalités et exclusions pour les enfants en difficultés scolaires.

De la même façon, l'abandon des mesures civiles et de protection jeunes majeurs par la PJJ va inévitablement laisser sur le bord du chemin nombre d'adolescents et de familles pour qui le service public d'Etat était bien souvent un dernier recours.

Ainsi, les populations les plus fragilisées font aujourd'hui les frais de la politique gouvernementale de régression sociale et de désengagement de l'Etat.

Par le durcissement pénal de la justice des mineurs, le gouvernement organise la mise à l'écart d'une certaine jeunesse au lieu d'en comprendre et d'en résoudre les difficultés.

Déjà, la proposition d'incarcérer les enfants de 12 ans semble devoir être rejetée suite aux interventions des médias qui ont, cette fois-ci, donné un large écho à la parole des professionnels. Cependant, toutes les autres propositions de la commission demeurent. Le code spécial dédié aux mineurs qui voudrait remplacer l'ordonnance de 45 ne suffit pas à masquer le démantèlement d'une justice des mineurs spécifique. Il traduit une volonté d'aborder les adolescents quasiment comme des majeurs. A la place d'un dispositif favorisant la reconstruction des adolescents, c'est une justice distributrice de sanctions pénales qui est préconisée, avec la croyance aberrante de l'efficacité mécanique de la menace sur des adolescents en grande difficulté.

Le renoncement au contenu et à la qualité des missions éducatives conduit la DPJJ, sous couvert du recentrage total au pénal et de la RGPP, à justifier une diminution drastique des moyens. Le zèle de cette administration à appliquer la politique gouvernementale se traduit par une anticipation inacceptable des réformes législatives. Elle va de pair avec un profond mépris des personnels sommés d'abandonner leur éthique et leurs savoir-faire éprouvés, fondés sur le respect des adolescents et de leurs familles.

Dès 2009, les suppressions de postes vont s'amplifier et les fermetures de structures s'accroître. Les conditions de travail, déjà fortement dégradées depuis des années, deviennent inacceptables. Cela se traduit par :

- Des personnels contractuels qui voient leurs contrats non renouvelés
- Des personnels administratifs touchés par la suppression de 6 DR, la mise en place de l'interdépartementalité et des plates formes de gestion
- Des structures d'hébergement qui sont fermées les unes après les autres
- Des services d'insertion instrumentalisés
- Des personnels éducatifs soumis à des injonctions illégales d'arrêter les suivis en assistance éducative et des jeunes majeurs

Ainsi, le PSN est en totale adéquation avec les conclusions de la commission Varinard.

Pour répondre à ces multiples attaques, des contacts nationaux ont déjà été pris avec les organisations syndicales de la PJJ et nous attendons leur réponse. Au sein du CLEJ (Collectif Liberté Egalité Justice), initié par le Syndicat de la Magistrature pour lutter contre les lois sécuritaires, des actions sont prévues en janvier : 6 heures pour la justice des mineurs, appel à résistance pour défendre la double compétence de la PJJ...

La CAN considère que les conditions de la grève reconductible sont réunies. Elle considère également que le moment du départ de cette grève doit être décidé collectivement pour démarrer le mouvement tous ensemble.

La CAN appelle à faire de la journée du 15 décembre 2008 une grève massive qui permette de construire en janvier la grève reconductible.

La CAN considère que c'est effectivement en janvier que la grève reconductible doit se poser. En effet, c'est au 1^{er} janvier que la DPJJ a décidé de mettre en place ses mesures emblématiques :

- Disparition de la double compétence
- Suppression des suivis de jeunes majeurs
- Fermeture de 6 DR et mise en place à marche forcée des directions interdépartementales
- Suppression massive de postes et de services éducatifs et administratifs

Pour toutes ces raisons, la CAN appelle à la grève reconductible à compter du 15 janvier 2009 dont les AG de grève du 15 décembre discuteront les modalités de mise en place sur les 4 axes suivants :

- **Rejet des propositions Varinard**
- **Fermeture des 6 EPM et non ouverture de celui de Chauconin**
- **Maintien de la double compétence civile/pénale de la PJJ**
- **Maintien des postes et structures dans les services éducatifs et administratifs**

Dès maintenant, la CAN appelle à prendre tous les contacts locaux avec les partenaires (SM, AFMJF, SNUCLIAS/FSU, Sud Santé Sociaux...) et avec les Conseils Généraux, les maires pour développer les solidarités.

Elle appelle également tous les personnels concernés de la PJJ à continuer à demander et à exercer les mesures civiles d'assistance éducative et de protection jeunes majeurs ainsi qu'à faire la publicité la plus large aux injonctions contraires de l'administration, à prendre contact avec les magistrats de la jeunesse dans ce sens.